



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 05 décembre 2022

Délibération n° 6-26-2022
Rapporteur : Madame Marie-Lyne VAGNER

Votants pour : 11
Votants contre : 1
Abstentions : 0

L'an deux-mille-vingt-deux, le 05 décembre, à dix-neuf heures, les membres du conseil d'administration se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Marie-Lyne VAGNER, Présidente.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Sara FERAUD, Frédérique PARIS, Sabrina BECHET, Pascal DIDTSCH, Sylvie GUERRAND, Thérèse FICHET-GIRARD, Elisabeth ERARD, Nora MAGNAN, Brigitte MARY, Gérard DUBUCHE.

Excusé : Jérôme VARANGLE.

Absents : Camille DAEL, Guillaume WIENER, Sébastien LERAT, Colette GENET.

Date de la convocation : 29 novembre 2022

Objet :

CCAS-RESIDENCE AUTONOMIE

ESTIMATION DES CHARGES LOCATIVES A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2023

Exposé des motifs :

Comme chaque année, pour donner suite à la publication des indices INSEE révisions de loyers, il convient de procéder à la révision des loyers de la Résidence Autonomie à compter du 1^{er} janvier 2023.

L'indice de référence des loyers du 3^{ème} trimestre était en 2021 de : 131.67. En 2022, il est de 136.27

Il y aura donc une augmentation pour l'année 2023, de :

Logement T1 :

- Loyer mensuel actuel : 553.61 €
- Loyer mensuel 2023 : **572.95 €** (553.61 X 136.27/131.67)

Logement T2 :

- Loyer mensuel actuel : 594.55 €
- Loyer mensuel 2023 : **615.33 €** (594.55 X 136.27/131.67)

Logement T4 :

- Loyer mensuel actuel : 645.15 €
- Loyer mensuel 2023 : **667.69 €** (645.15 X 136.27/131.67)

Délibération :

Vu le contrat de séjour de la Résidence Autonomie et notamment les modalités de révision figurant à l'article « Révision de la redevance locative »

Après en avoir délibéré, le conseil d'Administration décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** l'augmentation des loyers au 1^{er} janvier 2023 en fonction de la révision de l'indice de référence des loyers du 3^{ème} trimestre 2022 fixé à 136.27.

Pascal DIDTSCH vote contre

Pour copie certifiée conforme
La Présidente du CCAS
Marie-Lyne VAGNER

Marie-Lyne VAGNER

